

No. 33963

AUSTRALIA
and
NEW ZEALAND

**Agreement concerning enhanced involvement of the Royal
New Zealand Air Force Skyhawk aircraft in Australian
Defence Force Air Defence Support Flying (with annexes
and exchange of notes dated 4 and 12 March 1997).
Signed at Canberra on 9 October 1996**

Authentic text: English.

Registered by Australia on 1 August 1997.

AUSTRALIE
et
NOUVELLE-ZÉLANDE

**Accord relatif à la participation accrue des avions Skyhawk
de la « Royal New Zealand Air Force » à la force de
défense australienne « Air Defence Support Flying »
(avec annexes et échange de notes en date des 4 et
12 mars 1997). Signé à Canberra le 9 octobre 1996**

Texte authentique : anglais.

Enregistré par l'Australie le 1^{er} août 1997.

AGREEMENT¹ BETWEEN THE GOVERNMENT OF AUSTRALIA
AND THE GOVERNMENT OF NEW ZEALAND CONCERNING
ENHANCED INVOLVEMENT OF THE ROYAL NEW ZEALAND
AIR FORCE SKYHAWK AIRCRAFT IN AUSTRALIAN DE-
FENCE FORCE AIR DEFENCE SUPPORT FLYING

THE GOVERNMENT OF AUSTRALIA AND THE GOVERNMENT OF NEW
ZEALAND ("the Parties"),

HAVING regard to the tradition of close and friendly relations between them and the
principles of Closer Defence Relations,

TAKING account of the close cooperation between them in defence matters,

DESIRING to enhance this cooperation to mutual advantage through the provision of
Air Defence Support Flying for the Australian Defence Force (ADF) by Skyhawk
aircraft of the Royal New Zealand Air Force (RNZAF),

HAVE AGREED as follows:

PART I
PRELIMINARY

Article 1
Definitions

In this Agreement:

- (a) "ADF Air Defence Support Flying" means RNZAF flying in support of the ADF and includes Fleet Air Defence Training Support and training with ADF formations, groups and units;
- (b) "Conversion Training" means training by the RNZAF of RNZAF and Exchange pilots to fly Skyhawk aircraft;
- (c) "Deployment Flying" means:
 - (1) RNZAF Skyhawk relocation to bases other than HMAS ALBATROSS or RNZAF Base OHAKEA for the purposes of ADF Air Defence Support Flying; and

¹ Came into force on 13 March 1997 by notification, with effect from 1 July 1996, in accordance with article 22.

- (2) flying by RNZAF aircraft (including maintenance flying) such as Hercules, Orion and Boeing 727 in support of Deployment Flying by No. 2 Squadron and No. 75 Squadron within Australia or from RNZAF Base OHAKEA;
- (d) "Financial Year" means a year from 1 July in one year to 30 June in the following year and the terms "a given year" and "annually" refer to such a Financial Year;
- (e) "Fleet Air Defence Training Support" (FADTS) means RNZAF Skyhawk aircraft operations for the Royal Australian Navy (RAN) in support of ADF Air Defence Support Flying comprising:
- (1) "On Task Flying" which means Skyhawk aircraft operations in support of ADF Air Defence Support Flying from the time of an aircraft's arrival in an exercise area to the time of its departure from an exercise area; and
- (2) "Transit Flying" which means flying required to position Skyhawk aircraft in or recover Skyhawk aircraft from an exercise area in order to undertake Fleet Air Defence Training Support;
- (f) "HMAS ALBATROSS" means the Naval Air Station located at Nowra, NSW;
- (g) "Maintenance Flying" means the flying necessarily undertaken to deploy or repatriate No. 2 Squadron between New Zealand Bases and HMAS ALBATROSS, resupplying No. 2 Squadron from New Zealand, and in flying Skyhawk aircraft to and from New Zealand for the purpose of aircraft maintenance. Maintenance Flying includes flying by aircraft types other than the Skyhawk aircraft;
- (h) "MHQ" means the ADF Maritime Headquarters;
- (i) "Naval Support Command" means the RAN Command responsible for providing logistic and administrative support to the RAN and which commands associated personnel, naval units and commissioned and non-commissioned establishments;
- (j) "New Zealand National Task Flying" means flying undertaken by No. 2 Squadron and No. 75 Squadron other than Fleet Air Defence Training Support and includes Conversion Training, test and administrative flying, No. 2 Squadron Flying Training and flying for ceremonial and public exhibitions, and air show purposes;
- (k) "No. 2 Squadron" means the six RNZAF Skyhawk aircraft and associated personnel and equipment deployed and based in Australia for ADF Air Defence Support Flying pursuant to this Agreement and includes any personnel, aircraft, or equipment on attachment to No. 2 Squadron;

- (l) "No. 2 Squadron Flying Training" means flying training for the benefit of No. 2 Squadron personnel;
- (m) "No. 75 Squadron" means No. 75 Squadron RNZAF normally based at RNZAF Base OHAKEA, New Zealand, which from time to time will be deployed in Australia to provide ADF Air Defence Support Flying pursuant to this Agreement;
- (n) "Operational Command" and "Operational Control" have the meanings defined in Australian Defence Force Publication 101;
- (o) "RNZAF Air Command" means the Environmental Command Headquarters of the Royal New Zealand Air Force; and
- (p) "Tactical Fighter Group" means one or more of the following Royal Australian Air Force (RAAF) units or elements thereof: No. 2 Operational Conversion Unit, No. 3 Squadron, No. 75 Squadron, No. 77 Squadron, No. 25 Squadron, No. 76 Squadron, No. 2 Control and Reporting Unit, No. 3 Control and Reporting Unit and No. 114 Mobile Control and Reporting Unit.

Article 2 Scope

1. This Agreement sets out the terms on which:
 - (a) No. 2 Squadron will be located at HMAS ALBATROSS to provide Air Defence Support Flying to the ADF;
 - (b) No. 75 Squadron will provide Air Defence Support Flying to the ADF; and
 - (c) Hercules, Orion and Boeing 727 will provide Deployment Flying to the ADF.
2. This Agreement shall not apply to operations of the RNZAF in support of New Zealand National Task Flying other than those which are specifically defined in Article 1.
3. Detailed arrangements in implementation of this Agreement, which shall apply to No. 2 Squadron and No. 75 Squadron, shall be the subject of separate Arrangements between the RAN and the RNZAF.

PART II
NO. 2 SQUADRON

Article 3
Operations

1. No. 2 Squadron shall be located at HMAS ALBATROSS and shall conduct operations principally from HMAS ALBATROSS but in accordance with mutually acceptable arrangements between the ADF and the RNZAF, may operate from other suitable airfields when necessary.
2. Under this Agreement, the primary function of No. 2 Squadron shall be to provide FADTS to the RAN. No. 2 Squadron shall also conduct other aspects of ADF Air Defence Support Flying, administrative flying, Conversion Training, ceremonial duties, public exhibitions and air show flying.
3. Unless otherwise mutually determined, No. 2 Squadron may be tasked to undertake up to 800 hours of On Task Flying, up to 280 hours of associated Transit Flying and any associated Deployment Flying for FADTS each Financial Year. This figure may vary in order to make more efficient use of No. 2 Squadron and No. 75 Squadron flying hours. Operational procedures for implementing this, including delegations and direct liaison authorities, shall be set out in the Implementing Instructions to be mutually determined by Naval Support Command, MHQ and RNZAF Air Command.
4. Subject to the provisions of paragraph 3 to this Article, the Government of Australia shall provide opportunities for No. 2 Squadron to train with ADF formations, groups and units when such training is mutually beneficial and cost neutral to the ADF. Such training shall be arranged between Headquarters ADF, MHQ and Headquarters RNZAF Air Command. As most training opportunities will involve operations with the RAAF Tactical Fighter Group, to facilitate this training, the Commanding Officer No. 2 Squadron shall be invited to participate in relevant periodic Tactical Fighter Group programming conferences.
5. The use of Australian weapons ranges for Conversion Training shall be on a cost recovery basis and in accordance with Australian Departmental Finance Instruction No. 6/94.
6. The use of Australian airborne target services for Conversion Training shall be on a cost recovery basis and the subject of separate arrangement between the ADF and RNZAF.
7. Operational Command of No. 2 Squadron shall be retained by the RNZAF. The Maritime Commander, Australia (MCAUST) shall have Operational Control of No. 2 Squadron for FADTS and associated Deployment Flying and Transit Flying in respect

of support to the RAN. The RNZAF shall have Operational Control for all other flying. Operational Control may be passed to elements of the ADF as required.

Article 4 Rotables and spare parts

The Government of New Zealand shall maintain at HMAS ALBATROSS a stock level of spare parts and a selected group of like repairable and serviceable items for specific maintenance operations, to permit the upkeep-by-exchange concept of repair of No. 2 Squadron and No. 75 Squadron aircraft, at a level and of a type to meet operational requirements under this Agreement.

Article 5 Facilities and transport

1. The Government of Australia shall endeavour to supply sufficient facilities, (including aircraft shelters), and services, such as air traffic control, fire services, arrestor gear services, and emergency services (including crane support), to enable FADTS, ADF Air Defence Support Flying and No. 2 Squadron training objectives to proceed in a timely manner.

2. The Government of Australia shall endeavour to provide mutually acceptable working accommodation required by No. 2 Squadron. Working accommodation shall include aircraft hangarage, office and storage space, tarmac facilities, electricity, gas, solar power, water and telephone, and airfield facilities suitable for Skyhawk aircraft.

3. To support FADTS the Government of Australia shall endeavour to provide, as mutually determined by the RAN and RNZAF, No. 2 Squadron with the following vehicles:

- (a) a utility motor vehicle and a liquid oxygen replenishment vehicle to No. 2 Squadron for its exclusive use; and
- (b) such other specialist vehicles.

4. The Government of Australia shall be responsible for maintenance of the vehicles provided for the use of No. 2 Squadron.

Article 6 Postings and removals

1. The Government of New Zealand shall endeavour to post members of the RNZAF to No. 2 Squadron for periods of approximately two years and six months and to keep changes of postings to a minimum. The RNZAF shall advise HMAS

ALBATROSS of all posting changes of No. 2 Squadron members as soon as practicable.

2. The Government of New Zealand shall ensure that the removal to and from Australia of members of No. 2 Squadron, their accompanying dependants and their personal effects, up to the standard volume entitlement in accordance with standard NZDF rates as promulgated in New Zealand Defence Force Orders for Movement (DFO 36) shall be by RNZAF, ADF or any commercial aircraft, whichever is the most cost effective.

Article 7 Rations and quarters

1. The Government of Australia shall provide sufficient single and married quarters accommodation at or near HMAS ALBATROSS to meet the needs of members of No. 2 Squadron and accompanying dependants and shall provide rations for single members of No. 2 Squadron accommodated in Service quarters.

2. Quarters provided shall be equipped, by the Government of Australia, with furniture and fittings as the ADF and RNZAF mutually determine in separate arrangements.

3. The Government of Australia shall provide rations and appropriate accommodation to ADF standards for members of No. 2 Squadron deployed away from HMAS ALBATROSS in the course of ADF Air Defence Support Flying.

Article 8 Medical and dental care

1. The Government of New Zealand shall ensure that members of No. 2 Squadron and their accompanying dependants are medically and dentally fit on arrival in Australia. Comprehensive medical and dental records shall be brought with the members of No. 2 Squadron and made available when seeking treatment at HMAS ALBATROSS or privately under the Medicare provisions.

2. The Government of Australia shall provide to members of No. 2 Squadron medical and dental services of the same standard and extent provided to members of the ADF.

3. Members of No. 2 Squadron and accompanying dependants shall be eligible for Australian Medicare benefits. The Government of Australia shall not be responsible for costs of medical services which exceed Australian Medicare benefits, or for dental services, additional health and ancillary health services.

Article 9
Education

No. 2 Squadron personnel and their accompanying dependants shall enjoy the same eligibility for education during their stay in Australia pursuant to this Agreement as do Australian citizens. The Government of Australia shall not otherwise be responsible for meeting the costs of education of No. 2 Squadron personnel or their dependants.

PART III
NO. 75 SQUADRON

Article 10
Operations

1. No. 75 Squadron shall normally be based at RNZAF Base OHAKEA in New Zealand. No. 75 Squadron shall conduct FADTS, administrative, ceremonial, public exhibitions, air show flying, and other training with the ADF.
2. During combined exercises with the ADF, No. 75 Squadron shall be tasked to undertake up to 200 hours of On Task Flying, up to 70 hours associated Transit Flying and any associated Deployment Flying for FADTS each Financial Year. This figure may vary in order to make more efficient use of No. 2 Squadron and No. 75 Squadron flying hours. Procedures for implementation, including delegations and direct liaison authorities, shall be detailed in the implementing instructions to be mutually determined between MHQ and RNZAF Air Command.
3. Operational Command of No. 75 Squadron shall be retained by the RNZAF. The Maritime Commander Australia shall have Operational Control of No. 75 Squadron for FADTS and associated Transit Flying in respect of support to the RAN. The RNZAF shall have Operational Control for all other flying. Operational Control may be passed to elements of the ADF as required.
4. The use of Australian weapons ranges for Conversion Training shall be on a cost recovery basis and in accordance with Australian Departmental Finance Instruction No. 6/94.
5. The use of Australian airborne target services for No. 75 Squadron shall be on a cost recovery basis and the subject of separate Arrangement between the ADF and RNZAF.

PART IV
COMMON ARTICLES

Article 11

Jurisdiction, command and discipline

1. The provisions of this Article shall be read subject to any status of forces agreement which may be entered into between the Parties.
2. Members of No. 2 Squadron and No. 75 Squadron shall be subject to applicable Australian laws whilst in Australian territory while performing any obligations under this Agreement, except that members of No. 2 Squadron and No. 75 Squadron shall not be subject to the Defence Force Discipline Act 1982 (Australia).
3. Members of No. 2 Squadron and No. 75 Squadron shall remain under RNZAF command at all times, and shall be subject to the Armed Forces Discipline Act 1971 (New Zealand).
4. The Government of New Zealand shall ensure that members of No. 2 Squadron and No. 75 Squadron shall comply with the laws, regulations, orders, instructions and customs of the ADF in so far as they are appropriate and applicable in the circumstances.
5. If an Australian authority considers that an act or omission on the part of a New Zealand Service member to whom this Agreement applies constitutes an offence against Service Law of New Zealand, that authority shall report the act or omission to the New Zealand Senior National Officer who shall ensure that the matter is dealt with in accordance with the Armed Forces Discipline Act 1971 (New Zealand). Australian authorities may, for good cause, request that a member to whom this Agreement applies be withdrawn from service in Australia.

Article 12

Security

Classified information and material provided or generated pursuant to this Agreement shall be protected in accordance with the Agreement between the Government of Australia and the Government of New Zealand for the Reciprocal Protection of Classified Information of Defence Interest, done at Waiouru on 10 February 1989.¹

¹ United Nations, *Treaty Series*, vol. 1536, No. I-26651.

Article 13 Cost recovery

1. The costing of the arrangements covered by this Agreement shall be as detailed at Annex A and Annex B and, where not otherwise specifically provided for, in accordance with the arrangements between the Parties on costing policy and cost sharing arrangements for Closer Defence Relations (CDR).
2. Subject to paragraph 3 of this Article, each Party to this Agreement shall be responsible for meeting any and all costs incurred by that Party in the course of meeting its obligations under the Agreement (including costs relating exclusively to that Party's national tasks) which are not specifically included in the cost recovery arrangements detailed in Annex A and Annex B.
3. Prior to the commencement of a Financial Year and subject to paragraph 1 of this Article the Parties may review and mutually determine elements of the cost recovery arrangements to apply to the year under review as follows:
 - (a) the planned number of hours to be flown by the RNZAF on activities falling within the scope of this Agreement;
 - (b) amendments to the costings arising from new, additional or redundant costs;
 - (c) amendments due to changes in asset valuations and unit rates of cost; and
 - (d) amendments to the costings arising from the completion of the RNZAF Skyhawk Life Of Type study subject to RAN endorsement of the methodology and outcomes. Amendments under this sub-paragraph shall be retrospective to 1 July 1996 and thus may include a re-assessment of any relevant costs paid prior to the receipt of the Life Of Type data.
4. Once mutually determined between the Parties, all cost recovery arrangements derived in accordance with paragraph 3 of this Article shall remain fixed for the duration of the year under review, with the exception of those cost recoveries which it is mutually determined shall be effected on the basis of actual cost such as aviation fuel prices.

Article 14 Billing

1. Each Party shall render to the other Party a quarterly account for payment of costs incurred in accordance with this Agreement. Accounts shall cover the quarters

ending on the last day of September, December, March and June, and shall be rendered in each case no later than the last day of the month following.

2. Accounts shall be fully itemised and accompanied where appropriate by adequate supporting documentation. Actual costs (where called for in terms of this Agreement) shall be used where they are available. Failing actual figures, indicative costs as endorsed by the Parties for planning purposes prior to the commencement of each year of the Agreement shall be used.

3. The billing of costs based on indicative costs shall be regarded as provisional only until such time as actual figures are available. Previously billed provisional sums shall be taken into account in determining amounts payable once actual costs become known.

4. Quarterly billings for costs based on the number of hours flown shall be based on the actual hours flown for the quarter. Where the Agreement calls for the same task to be shared between the Parties, such as No. 2 Squadron FADTS hours, the full-year sharing arrangements outlined in Annex A shall apply to the quarterly total of hours flown.

5. Final billings for each Financial Year (namely those for the June quarter) shall be reconciled so that total billings for the year comply with the arrangements outlined in Annex A and Annex B.

Article 15 Payments

1. Payment of accounts shall be made in the same currency as that in which the account is rendered. The Party making payment shall thus accept the exchange rate risk. That is, accounts for payments to be paid by the Government of Australia shall be rendered to the Government of Australia expressed in New Zealand Dollars. Accounts for payment to be paid by the Government of New Zealand shall be rendered to the Government of New Zealand expressed in Australian Dollars.

2. The Parties may mutually determine to vary the preceding clause to permit offset arrangements where there is a financial or administrative benefit to be gained by doing so, and may jointly determine a basis for fixing an exchange rate if necessary to facilitate such arrangements.

3. Payment for accounts shall be effected within 30 days following receipt of correct and duly authorised invoices. No claim for payment shall be delayed whilst accounting records are verified. Instead, post verification of accounts shall be undertaken and subsequent adjustments made to the next quarterly account.

4. Any balances owing from offset arrangements shall be billed in the currency of origin of the net cost.

Article 16
Verification and audit

1. All claims for costs incurred and expenditures made by either of the Parties on each other shall be supported by documents and records which, on request, shall be made available for verification purposes by representatives of the reimbursing Party. In addition, documents and records forming the basis for claims made shall be sufficiently comprehensive for an audit trail and be retained for six years after their inception. Access to such documents and records shall be facilitated to the internal and external auditors of the respective Parties.

2. Copies of documents of pre-purchase procedures, "best value for money" decisions, invoices and payment records shall be made available to the representatives of either Party for scrutiny and acceptance.

Article 17
Claims

Until the entry into force of a status of forces agreement between the two Parties providing for the settlement of claims:

- (a) each Party shall waive all its claims against the other Party for injury (including injury resulting in death) suffered by its personnel, servants or agents or for damage to or loss of property owned by it and used by its Defence Force, if such injury, death, damage or loss was caused by acts or omissions of the other Party, its personnel, servants or agents in the performance of official duties in connection with this Agreement;
- (b) the Government of New Zealand shall indemnify the Government of Australia, its personnel, servants or agents against any actions, proceedings or claims which may be brought or made by third parties arising out of any negligent acts or omissions of members of No. 2 Squadron or No. 75 Squadron done in the performance of official duty;
- (c) the Government of Australia shall indemnify the Government of New Zealand, its personnel, servants or agents against any actions, proceedings or claims which may be brought or made by third parties arising out of any negligent acts or omissions of members of the ADF done in the performance of official duty; and
- (d) the Parties shall consult in relation to the handling of any third party claims arising out of this Agreement.

Article 18
Settlement of disputes

Any disputes in relation to the interpretation or implementation of this Agreement shall be resolved by consultation or negotiation between the Parties.

Article 19
Review

The Maritime Command, Naval Support Command and RNZAF Air Command representatives shall meet in alternate countries to review implementation of this Agreement annually or at other times at the request of either Party.

Article 20
Amendment

This Agreement may be amended by written agreement of the Parties.

Article 21
Termination

1. The Parties may agree to the termination of this Agreement at any time.
2. This Agreement may be terminated by either Party giving the other written notice of its intention to terminate it in which case the agreement shall terminate:
 - (a) six months after the giving of such notice; or,
 - (b) without notice if the Party wishing to terminate determines that its essential national interests do not allow the giving of six months notice of termination.
3. The provisions of this Agreement concerning costs, security, claims and settlement of disputes shall remain in force notwithstanding termination or expiration of the Agreement.
4. In the event of termination of this Agreement, the Parties shall consult to achieve an equitable reconciliation of costs incurred.

Article 22
Entry into force

This Agreement shall enter into force on an exchange of notes confirming that each Party has completed its domestic requirements to give effect to this Agreement and

shall have effect for a period of five years commencing on 1 July 1996 unless extended by agreement of the Parties expressed in writing.

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, duly authorised thereto by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in duplicate at Canberra on the 9th day of October 1996.

For the Government
of Australia:

Handwritten signature of Bronwyn Bishop, with a small superscript '1' to the right of the signature.

For the Government
of New Zealand:

Handwritten signature of Paul East, with a small superscript '2' to the right of the signature.

¹ Bronwyn Bishop.

² Paul East.

ANNEX A

COST RECOVERY ARRANGEMENTS RELATING TO OPERATIONS OF NO. 2 SQUADRON

Definitions

1. In this Annex:

- (a) "Annual Operating Cost of Maintaining No. 2 Squadron" means the estimated annual cost in New Zealand dollars of operating and maintaining No. 2 Squadron in Australia as mutually determined by the RNZAF and RAN taking into account the following:
- (1) salaries and allowances;
 - (2) Skyhawk maintenance;
 - (3) Skyhawk depreciation;
 - (4) accelerated depreciation;
 - (5) Skyhawk capital charge; and
 - (6) detachment costs.
- (b) "ADF Flying Hour Cost of No. 2 Squadron" means the hourly rate in New Zealand dollars derived by dividing the sum of:
- (1) the Annual Operating Cost of Maintaining No. 2 Squadron less Accelerated Depreciation multiplied by the Australian No. 2 Squadron Flying Hour Proportion; and
 - (2) accelerated depreciation
- by the ADF Share of No. 2 Squadron FADTS Flying;
- (c) "ADF Share of No. 2 Squadron FADTS Flying" shall be the Total FADTS Flying Hours Required by the ADF less the Training Hours of Benefit to No. 2 Squadron from FADTS Flying;
- (d) "Total FADTS Flying Hours Required by the ADF" shall be the annual number of flying hours of No. 2 Squadron, including the Training Hours of Benefit to No. 2 Squadron from FADTS Flying, required by Australia to provide FADTS and shall consist of On Task Flying hours plus

Transit Flying hours calculated at a rate of 35% of On Task Flying hours. Unless the RNZAF and RAN mutually determine otherwise, the Total FADTS Flying Hours Required by the ADF shall be 1080 hours annually;

- (e) "Training Hours of Benefit to No. 2 Squadron from FADTS Flying" shall be the annual number of flying hours required by New Zealand to maintain the operational efficiency of No. 2 Squadron and shall consist of On Task Flying hours plus Transit Flying hours calculated at a rate of 35% of On Task Flying hours. Unless the RNZAF and RAN mutually determine otherwise, the Training Hours of Benefit to No. 2 Squadron from FADTS Flying shall be 540 hours annually;
- (f) "Hourly Marginal Rate per Flying Hour of No. 2 Squadron Skyhawk Flying" means the hourly rate in New Zealand dollars computed by:
- (1) multiplying the annual operating cost of the Skyhawk maintenance referred to in the definition of "Annual Operating Cost of Maintaining No. 2 Squadron" by the Australian No. 2 Squadron Flying Hour Proportion; and
 - (2) dividing the result by the ADF Share of No. 2 Squadron FADTS Flying;
- (g) "Planned New Zealand National Task Flying Hours" means the annual number of flying hours of New Zealand National Task Flying which, unless the RNZAF and RAN mutually determine otherwise, shall be 628 hours;
- (h) "Total Annual Operating Costs of HMAS ALBATROSS Attributable to No. 2 Squadron" shall be the cost in Australian dollars derived by applying the proportions mutually determined by the RNZAF and RAN to the following annual costs of HMAS ALBATROSS:
- (1) base salaries and allowances;
 - (2) maintenance;
 - (3) directly attributable base support;
 - (4) depreciation; and
 - (5) capital charge;

- (i) "RNZAF Flying Hour Cost of HMAS ALBATROSS" means the hourly rate in Australian dollars derived by dividing:
- (1) the Total Annual Operating Costs of HMAS ALBATROSS Attributable to No. 2 Squadron multiplied by the New Zealand No. 2 Squadron Flying Hour Proportion;
 - (2) by the sum in hours of the Training Hours of Benefit to No. 2 Squadron from FADTS Flying and Planned New Zealand National Task Flying Hours;
- (j) "Hourly Marginal Rate of HMAS ALBATROSS Operating Costs" means the hourly rate in Australian dollars derived by dividing:
- (1) the maintenance costs referred to in the definition of Total Annual Operating Costs of HMAS ALBATROSS Attributable to No. 2 Squadron multiplied by the New Zealand No. 2 Squadron Flying Hour Proportion;
 - (2) by the sum in hours of the Training Hours of Benefit to No. 2 Squadron from FADTS Flying and Planned New Zealand National Task Flying Hours.

Fixed share percentages for cost recovery

2. The fixed share percentage for annual cost recovery arrangements by each Party for No. 2 Squadron shall be:

- (a) for New Zealand, the proportion referred to as the "New Zealand No. 2 Squadron Flying Hour Proportion" derived by dividing:
- (1) the sum of Training Hours of Benefit to No. 2 Squadron from FADTS Flying and Planned New Zealand National Task Flying Hours;
 - (2) by the sum of the Total FADTS Flying Hours Required by the ADF and Planned New Zealand National Task Flying Hours.
- (b) for Australia, the proportion referred to as the "Australian No. 2 Squadron Flying Hour Proportion" derived by dividing:
- (1) ADF Share of No. 2 Squadron FADTS Flying;
 - (2) by the sum of the Total FADTS Flying Hours Required by the ADF and Planned New Zealand National Task Flying Hours.

Australian share of Fleet Air Defence Training Support

3. The Government of Australia shall pay the Government of New Zealand the ADF share of costs of FADTS by No. 2 Squadron which shall consist of:

- (a) half the Total FADTS Flying Hours Required by the ADF (or such lesser number of hours should No. 2 Squadron be unable to provide that number and this inability does not result from the failure of the Government of Australia to provide the necessary facilities or opportunity) multiplied by the ADF Flying Hour Cost of No. 2 Squadron; and
- (b) the hours of Fleet Air Defence Training Support by No. 2 Squadron in excess of the Total FADTS Flying Hours Required by the ADF multiplied by the Hourly Marginal Rate per Flying Hour of No. 2 Squadron Skyhawk Flying.

Australian share of deployment costs

4. The Government of Australia shall pay the Government of New Zealand the following costs of deployment of No. 2 Squadron to or within Australia:

- (a) the Australian No. 2 Squadron Flying Hour Proportion of the actual deployment and redeployment costs, except emergency and reunion travel, between New Zealand and Australia for No. 2 Squadron personnel and accompanying dependants, including trans-Tasman fares when Service transport cannot be arranged, packaging and removal of personal effects, storage of household effects in New Zealand, and transit or temporary accommodation and meal allowances at NZDF rates up to a maximum of seven days per family per removal. The Government of Australia shall not be responsible for any share of the cost of return transfers in excess of 106 members of No. 2 Squadron with their dependants over the five year term of this Agreement;
- (b) the Australian No. 2 Squadron Flying Hour Proportion of incidental allowances at ADF entitlement rates to No. 2 Squadron personnel deployed away from HMAS ALBATROSS on ADF Air Defence Support Flying; and
- (c) the Australian No. 2 Squadron Flying Hour Proportion of aircraft deployment costs attributable to ADF Air Defence Support Flying. These costs shall be based on the actual hours flown and shall be computed on the basis of the cost in flying hours, as mutually determined by the RNZAF and RAN, of Deployment Flying.

New Zealand share of HMAS ALBATROSS operating costs

5. The Government of New Zealand shall pay the Government of Australia the following share of HMAS ALBATROSS operating costs:

- (a) the RNZAF Flying Hour Cost of HMAS ALBATROSS multiplied by the Training Hours of Benefit to No. 2 Squadron from FADTS Flying or such lesser number of hours if the RNZAF is unable to fly the Training Hours of Benefit to No. 2 Squadron from FADTS Flying as a result of the failure of the Government of Australia to provide the facilities or opportunity necessary for the RNZAF to fly them;
- (b) the RNZAF Flying Hour Cost of HMAS ALBATROSS multiplied by the Planned New Zealand National Task Flying Hours or such lesser number of hours if the RNZAF is unable to fly the Planned New Zealand National Task Flying Hours as a result of the failure of the Government of Australia to provide the facilities or opportunity necessary for the RNZAF to fly them; and
- (c) in the event that No. 2 Squadron flies more hours per Financial Year on New Zealand National Task Flying than the Planned New Zealand National Task Flying Hours, the number of those additional hours multiplied by the Hourly Marginal Rate of HMAS ALBATROSS Operating Costs.

New Zealand share of goods and services provided by Australia

6. The Government of New Zealand shall pay the Government of Australia the following costs of goods and services provided to No. 2 Squadron:

- (a) aviation fuel, oil, lubricant and gas:
 - (1) if drawn for flying throughout Australia as part of, the Total FADTS Flying Hours Required by the ADF or the Planned New Zealand National Task Flying Hours, the New Zealand No. 2 Squadron Flying Hour Proportion of the actual cost up to the amount of fuel required for the sum of the Total FADTS Flying Hours Required by the ADF and the Planned New Zealand National Task Flying Hours;
 - (2) if drawn for flying throughout Australia on New Zealand National Task Flying in excess of the number of hours referred to in sub-paragraph 1(g) of this Annex, the actual cost except that a 10% on-cost shall apply if drawn from ADF locations other than HMAS ALBATROSS; and

- (3) if drawn by No. 2 Squadron and other RNZAF supporting aircraft for the purpose of trans-Tasman deployment, the actual cost except that a 10% on-cost shall apply if drawn from ADF locations other than HMAS ALBATROSS.
- (b) the New Zealand No. 2 Squadron Flying Hour Proportion at ADF entitlement rates of the cost of rations and quarters provided to single No. 2 Squadron personnel falling within the planned number of No. 2 Squadron detachment personnel as mutually determined by the RNZAF and RAN.
- (c) the full cost of rations and quarters provided to single No. 2 Squadron personnel beyond the planned number of No. 2 Squadron detachment personnel which, unless mutually determined otherwise by the RNZAF and RAN, shall be 53 personnel in each of two detachments during the five year term of this Agreement.
- (d) the New Zealand No. 2 Squadron Flying Hour Proportion of the market rates applicable to ADF personnel as advised by the Personnel Support Office, HMAS ALBATROSS, (except utility charges for water, gas, electricity, and telecommunications connections and calls which shall be met directly by the No. 2 Squadron detachment personnel) of rented married quarter accommodation provided to No. 2 Squadron personnel falling within the planned number of No. 2 Squadron detachment personnel.
- (e) the cost of rations and accommodation at ADF entitlement rates, provided to No. 2 Squadron personnel deployed away from HMAS ALBATROSS for the purpose of New Zealand National Task Flying or for other New Zealand national purposes.
- (f) the New Zealand No. 2 Squadron Flying Hour Proportion of the actual cost of medical and dental care provided to personnel of No. 2 Squadron at HMAS ALBATROSS and other ADF establishments.

Variation in flying hours

7. Notwithstanding paragraph 4 of Article 13, the RNZAF and RAN shall review the amount payable under this Annex in the event that, as a result of circumstances beyond the control of either Party, the flying hours of No. 2 Squadron which have been or are likely to be flown are significantly different from the number provided for in this Annex.

ANNEX B

COST RECOVERY ARRANGEMENTS RELATING TO OPERATIONS OF NO. 75 SQUADRON

Definitions

1. In this Annex:

- (a) "Total Supplementary Hours of FADTS Flying Required by ADF" shall consist of On Task Flying hours plus Transit Flying hours calculated at a rate of 35% of On Task Flying hours. Unless the Parties mutually determine otherwise, the Total Supplementary Hours of FADTS Flying Required by ADF shall be 270 hours per Financial Year apportioned equally between RAN Fleet Concentration Periods 1 and 2 or other exercises as mutually determined by MHQ and RNZAF Air Command;
- (b) "Training Hours of Benefit to No. 75 Squadron from FADTS Flying" shall be the annual number of flying hours required by New Zealand to maintain the operational efficiency of No. 75 Squadron and shall consist of On Task Hours plus Transit Hours calculated at a rate of 35% of On Task Hours. Unless the RNZAF and RAN mutually determine otherwise, the Training Hours of Benefit to No. 75 Squadron from FADTS Flying shall be 147 hours;
- (c) "ADF Flying Hour Cost of No. 75 Squadron" means the hourly rate in New Zealand dollars mutually determined by the Parties. It shall be based on the Total Supplementary Hours of FADTS Flying Required by ADF taking into account hourly rates for:
- (1) No. 75 Squadron personnel;
 - (2) No. 75 Squadron Skyhawk maintenance;
 - (3) No. 75 Squadron Skyhawk depreciation; and
 - (4) No. 75 Squadron Skyhawk capital charge; and
- (d) "Hourly Marginal Rate per Flying Hour of No. 75 Squadron Skyhawk Flying" means the hourly rate in New Zealand dollars for No. 75 Squadron Skyhawk maintenance referred to in the definition of ADF Flying Hour Cost of No. 75 Squadron.

Fixed share percentages for cost recovery

2. The fixed share percentage for annual cost recovery arrangements by each Party for No. 75 Squadron shall be:

- (a) for New Zealand, the proportion referred to as the "New Zealand No. 75 Squadron Flying Hour Proportion" derived by dividing the Training Hours of Benefit to No. 75 Squadron from FADTS Flying by the Total Supplementary Hours of FADTS Flying Required by ADF; and
- (b) for Australia, the proportion referred to as the "Australian No. 75 Squadron Flying Hour Proportion" derived by dividing:
 - (1) the difference between the Total Supplementary Hours of FADTS Flying Required by ADF and the Training Hours of Benefit to No. 75 Squadron from FADTS Flying;
 - (2) by the Total Supplementary Hours of FADTS Flying Required by the ADF.

Australian share of Fleet Air Defence Training Support

3. The Government of Australia shall pay to the Government of New Zealand the ADF share of supplementary flying costs of Fleet Air Defence Training Support by No. 75 Squadron which shall consist of:

- (a) the Total Supplementary Hours of FADTS Flying Required by ADF less the Training Hours of Benefit to No. 75 Squadron from FADTS Flying (or such lesser number of hours should No. 75 Squadron be unable to provide that number and this inability does not result from a failure of the Government of Australia to provide the necessary facilities or opportunity) multiplied by the ADF Flying Hour Cost of No. 75 Squadron; and
- (b) the hours of Fleet Air Defence Training Support by No. 75 Squadron in excess of the Total Supplementary Hours of FADTS Flying Required by ADF multiplied by the Hourly Marginal Rate per Flying Hour of No. 75 Squadron Skyhawk Flying.

Australian share of deployment costs

4. The Government of Australia shall pay the Government of New Zealand the Australian No. 75 Squadron Flying Hour Proportion of aircraft deployment costs attributable to ADF Air Defence Support Flying. These costs shall be based on the actual hours flown and shall be computed on the basis of the cost in flying hours, as mutually determined by the RNZAF and RAN, of Deployment Flying.

New Zealand share of goods and services provided by Australia

5. The Government of New Zealand shall pay the Government of Australia the following costs of goods and services in Australian dollars provided to No. 75 Squadron:

- (a) aviation fuel, oil, lubricant and gas:
 - (1) if drawn for Fleet Air Defence Training Support, the New Zealand No. 75 Squadron Flying Hour Proportion of the actual cost up to the amount required to meet the Total Supplementary Hours of FADTS Flying Required by ADF;
 - (2) if drawn for New Zealand National Task Flying, the actual cost except that a 10% on-cost shall apply if drawn from ADF locations other than HMAS ALBATROSS; and
 - (3) if drawn by No. 75 Squadron and other RNZAF supporting aircraft for the purpose of Deployment Flying, the actual cost except that a 10% on-cost shall apply if drawn from ADF locations other than HMAS ALBATROSS;
- (b) the New Zealand No. 75 Squadron Flying Hour Proportion, at ADF entitlement rates, of the cost of rations and quarters provided to No. 75 Squadron personnel whilst engaged in support of Fleet Air Defence Training Support on deployment in Australia;
- (c) the actual cost of rations and quarters, at ADF entitlement rates, provided to No. 75 Squadron personnel whilst engaged in support of New Zealand National Task Flying on deployment in Australia;
- (d) the actual cost of medical and dental care associated with New Zealand National Task Flying; and
- (e) cost of associated support services such as buses and Hercules.

Variation in flying hours

6. Notwithstanding paragraph 4 of Article 13, the RNZAF and RAN shall review the amount payable under this Annex in the event that, as a result of circumstances beyond the control of either Party, the flying hours of No. 75 Squadron which have been or are likely to be flown are significantly different from the number provided for in this Annex.

EXCHANGE OF NOTES

I

91/8/1

The New Zealand High Commission presents its compliments to the Department of Foreign Affairs and Trade and has the honour to refer to the Agreement between the Government of New Zealand and the Government of Australia concerning the Enhanced Involvement of Royal New Zealand Air Force Skyhawk Aircraft in Australian Defence Force Air Defence Support Flying done at Canberra on 9 October 1996 (hereinafter “the Enhanced Nowra Agreement”).

It has recently come to the attention of the New Zealand authorities that the text of the Enhanced Nowra Agreement contains a typographical error that warrants rectification in accordance with Article 79 of the Vienna Convention on the Law of Treaties. The typographical error occurs in paragraph 1 j (2) of Annex A (page A-3 of the Enhanced Nowra Agreement). In the text that was signed the word “and” was incorrectly positioned at the end of paragraph 1 j (2) of Annex A. The New Zealand High Commission therefore sets out the rectified text of paragraph 1 j and seeks the concurrence of the Department of Foreign Affairs and Trade that the text should read *ab initio* as follows:

j. “Hourly Marginal Rate of HMAS ALBATROSS Operating Costs” means the hourly rate in Australian dollars derived by dividing:

(1) the maintenance costs referred to in the definition of Total Annual Operating Costs of HMAS ALBATROSS Attributable to No.2 Squadron multiplied by the New Zealand No.2 Squadron Flying Hour Proportion;

(2) by the sum in hours of the Training Hours of Benefit to No.2 Squadron from FADTS Flying and Planned New Zealand National Task Flying Hours.

The New Zealand High Commission takes this opportunity to renew to the Department of Foreign Affairs and Trade the assurances of its highest consideration.

New Zealand High Commission

Canberra

4 March 1997

II

Nº ALA 96/578

The Department of Foreign Affairs and Trade presents its compliments to the New Zealand High Commission and has the honour to refer to the High Commission's Note No. 91/8/1 of 4 March 1997 concerning the Agreement between the Government of Australia and the Government of New Zealand concerning Enhanced Involvement of the Royal New Zealand Air Force Skyhawk Aircraft in Australian Defence Force Air Defence Support Flying, done at Canberra on 9 October 1996 (hereinafter 'the Enhanced Nowra Agreement'), which reads as follows:

[See note I]

The Department of Foreign Affairs and Trade concurs with the High Commission's proposal as set out above and considers that the High Commission's Note and this Note in reply will together constitute a rectification, *ab initio*, of the text of the Enhanced Nowra Agreement.

The Department of Foreign Affairs and Trade avails itself of this opportunity to renew to the New Zealand High Commission the assurances of its highest consideration.

Canberra

12 March 1997

[TRADUCTION — TRANSLATION]

ACCORD¹ ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'AUSTRALIE ET LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE RELATIF À LA PARTICIPATION ACCRUE DES AVIONS SKYHAWK DE LA « ROYAL NEW ZEALAND AIRFORCE » À LA FORCE DE DÉFENSE AUSTRALIENNE « AIR DEFENCE SUPPORT FLYING »

Le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande (ci-après après dénommés « les Parties »),

Prenant en considération la tradition des relations étroites et amicales existant entre eux et le principe des relations de défense renforcées,

Tenant compte de l'étroite coopération existant entre eux en matière de défense,

Désireux de renforcer cette coopération à leur avantage mutuel par la contribution d'appareils Skyhawk de l'Armée de l'air royale néo-zélandaise (RNZAF) à certains vols d'appui à la défense aérienne des Forces de défense australiennes (ADF),

Sont convenus de ce qui suit :

PREMIÈRE PARTIE**PRÉLIMINAIRES***Article premier***DÉFINITIONS**

Dans le présent Accord :

a) L'expression « vol d'appui à la défense aérienne des Forces de défense australiennes (ADF) » s'entend des vols de l'Armée de l'air royale néo-zélandaise (RNZAF) à l'appui de l'ADF et englobe l'appui à l'entraînement à la défense aérienne et un entraînement avec des formations, des groupes et des unités de l'ADF;

b) L'expression « entraînement de conversion » désigne l'entraînement et l'échange de pilotes de la RNZAF au pilotage des appareils Skyhawk par la RNZAF;

c) L'expression « vol de déploiement » signifie :

1) Réaffecter des appareils Skyhawk de la RNZAF à des bases autres que la base HMAS ALBATROSS ou la base OHAKEA de la RNZAF pour assurer les vols de soutien aux Forces australiennes; et

2) Assurer des vols avec les aéronefs de la RNZAF (y compris les vols d'entretien), tels que les appareils Hercules, Orion et Boeing 727 pour appuyer les vols de déploiement des Escadrilles n° 2 et n° 75 sur le territoire australien ou à partir de la base OAKEA de la RNZAF;

¹ Entré en vigueur le 13 mars 1997 par notification, avec effet au 1^{er} juillet 1996, conformément à l'article 22.

d) L'expression « exercice budgétaire » s'entend d'une année qui commence le 1^{er} juillet d'une année et finit le 30 juin de la suivante et les expressions « année déterminée » et « annuellement » se rapportent auxdits exercices budgétaires;

e) L'expression « vol d'appui à la défense aérienne » (FADTS) s'entend des opérations menées par des appareils Skyhawk de la RNZAF pour la Marine royale australienne (RAM) pour appuyer les vols de l'Armée de l'air australienne et englobe :

1) Des « vols en mission » c'est-à-dire des opérations aériennes menées par des Skyhawk pour appuyer l'entraînement de la défense aérienne de l'ADF, depuis le moment où un appareil arrive dans une zone d'exercice jusqu'à l'heure du départ de cet appareil de ladite zone; et

2) L'expression « vols de transit » désigne les vols nécessaires pour positionner un appareil Skyhawk dans une zone ou de le faire revenir de cette zone en vue d'entreprendre l'entraînement de la défense aérienne;

f) L'expression « HMAS ALBATROSS » désigne la base aéro-navale située à Nowra (NSW);

g) L'expression « vols d'entretien » s'entend des vols qu'il est nécessaire d'entreprendre pour amener sur place ou la rapatrier l'Escadrille n° 2 entre les bases situées en Nouvelle-Zélande et la base HMAS ALBATROSS, ravitailler l'Escadrille n° 2 de Nouvelle-Zélande et déplacer de Nouvelle-Zélande ou vers la Nouvelle-Zélande les avions Skyhawk pour assurer l'entretien des appareils. L'expression s'applique également aux vols assurés par des appareils d'autres types que les Skyhawk;

h) L'expression « MHQ » (« Quartier général maritime ») s'entend du Quartier général maritime de l'ADF;

i) L'expression « Commandement d'appui naval » s'entend du commandement australien (RAN) chargé d'assurer un soutien logistique et administratif à la RAN et qui coiffe le personnel associé des unités navales et des installations pour les officiers et les autres grades;

j) L'expression « vols en mission des Forces de Nouvelle-Zélande » s'entend des vols entrepris par les Escadrilles n° 2 et n° 75, autres que les vols de soutien et englobe les vols d'entraînement, de conversion, les vols d'essai et les vols administratifs, les vols de l'Escadrille n° 2 et les vols de représentation officielle et publique et des démonstrations aériennes;

k) L'expression « Escadrille n° 2 » s'applique aux six appareils Skyhawk de la RNZAF, au personnel associé et à l'équipement détaché et basé en Australie pour assurer un appui aux ADF, conformément au présent Accord et englobe tout le personnel, les appareils ou l'équipement affectés à l'Escadrille n° 2;

l) L'expression « vols d'entraînement de l'Escadrille n° 2 » s'entend de l'entraînement assuré au personnel de l'Escadrille n° 2;

m) L'expression « Escadrille n° 75 » s'entend de l'Escadrille n° 75 de la RNZAF, normalement installée à la base OHAKEA en Nouvelle-Zélande, et qui de temps à autre sera détachée en Australie pour assurer des vols d'appui à l'ADF, conformément au présent Accord;

n) Les expressions « Commandement opérationnel » et « contrôle opérationnel » ont la signification qui leur est donnée dans la publication n° 101 de l'ADF;

o) L'expression « commandement aérien de la RNZAF » s'entend du Quartier général de la Force aérienne royale de Nouvelle-Zélande; et

p) L'expression « Groupe de combat tactique » s'applique à une ou plusieurs unités de l'ADF ou à des éléments de celle-ci, c'est-à-dire l'Unité opérationnelle de conversion n° 2, l'Escadrille n° 3, l'Escadrille n° 75, l'Escadrille n° 77, l'Escadrille n° 25, l'Escadrille n° 76, l'Unité de contrôle n° 2, l'Unité de contrôle n° 3 et l'Unité mobile de contrôle et d'information n° 114.

Article 2

PORTÉE

1. Le présent Accord fixe les conditions suivant lesquelles :

a) L'Escadrille n° 2 sera stationnée à la base HMAS ALBATROSS pour assurer un appui aérien à l'ADF;

b) L'Escadrille n° 75 assurera un soutien aérien à l'ADF; et

c) Les appareils Hercules, Orion et Boeing 727 assureront les vols de déploiement à l'ADF.

2. Le présent Accord ne couvre pas les opérations entreprises par la RNZAF pour appuyer les vols en mission de la NZNTF, autres que ceux qui sont spécifiquement définis à l'article premier.

3. Les dispositions permettant la mise en œuvre du présent Accord, qui concernent les Escadrilles n° 2 et n° 75, font l'objet d'accords séparés entre la RAN et la RNZAF.

DEUXIÈME PARTIE

ESCADRILLE N° 2

Article 3

OPÉRATIONS

1. L'Escadrille n° 2 est stationnée à HMAS ALBATROSS et effectue les opérations principalement à partir de cette base, mais peut, conformément à des arrangements entre l'ADF et la RNZAF, opérer à partir d'autres aérodromes, si besoin est.

2. Aux termes du présent Accord, le rôle primordial de l'Escadrille n° 2 est d'assurer le soutien aérien à la RAN. L'Escadrille n° 2 assure également d'autres tâches de soutien à l'ADF : vols administratifs, vols de conversion, fonctions officielles, expositions publiques et démonstrations aériennes.

3. Sauf décision contraire prise d'un commun accord, l'Escadrille n° 2 peut être chargée d'assurer jusqu'à 800 heures de vols en mission, jusqu'à 280 heures de vols de transit, et tout vol de déploiement pour la FADTS pendant chaque exercice budgétaire. Les chiffres indiqués peuvent varier afin de renforcer l'efficacité des heures de vol des Escadrilles n° 2 et n° 75. Les procédures opérationnelles pour mettre en œuvre la présente disposition, y compris les délégations et les autorités de liaison directe, sont exposées dans les instructions d'exécution qui seront élaborées

d'un commun accord par le Commandement naval d'appui, le MHQ et le Commandement aérien de la RNZAF.

4. Sous réserve des dispositions du paragraphe 3 du présent article, le Gouvernement de l'Australie fournit à l'Escadrille n° 2 des occasions d'entraînement avec des formations, des groupes ou des unités d'ADF, lorsque cet entraînement est mutuellement avantageux et les coûts neutres pour l'ADF. Les détails de cet entraînement seront mis au point entre le Quartier général ADF, le MHQ et le Quartier général aérien de la RNZAF. Etant donné que la plupart des occasions de formation entraîneront des opérations concertées avec le Groupe de combat tactique RAAF, pour faciliter ladite formation, le Commandant de l'Escadrille n° 2 sera invité à participer aux conférences périodiques consacrées à la programmation des activités du Groupe de combat tactique.

5. L'utilisation d'armes australiennes pour les vols de conversion sera fondée sur le coût de recouvrement des coûts et conformément à l'Instruction n° 6/94 de la Section financière australienne.

6. L'utilisation d'objectifs aéroportés australiens pour les vols de conversion sera fondée sur le recouvrement des coûts et fera l'objet d'un accord séparé entre l'ADF et la RNZAF.

7. Le Commandement opérationnel de l'Escadrille n° 2 sera conservé par la RNZAF. Le Commandant maritime pour l'Australie (MCAUST) assurera le contrôle opérationnel de l'Escadrille n° 2 pour le FADTS et les vols de déploiement et les vols en transit associés, pour ce qui est du soutien à la RAN. La RNZAF assurera le contrôle opérationnel de tous les autres vols. Le contrôle opérationnel peut être délégué à des éléments de l'ADF selon les besoins.

Article 4

POOL D'ÉLÉMENTS DE RECHANGE ET DE PIÈCES DÉTACHÉES

Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande dispose à la base HMAS ALBATROSS d'un stock de pièces de rechange et de certains articles qu'il maintient à un niveau suffisant pour assurer les réparations des aéronefs des Escadrilles n° 2 et n° 75 et pour répondre aux exigences opérationnelles suscitées par le présent Accord.

Article 5

INSTALLATIONS ET TRANSPORT

1. Le Gouvernement de l'Australie s'efforce de fournir des installations (y compris des hangars pour les avions) et des services satisfaisants tels que le contrôle du trafic aérien, les services de lutte contre l'incendie et les services d'urgence (y compris des grues) pour permettre d'atteindre les objectifs fixés pour les vols de soutien et d'entraînement de l'Escadrille n° 2 en temps voulu.

2. Le Gouvernement de l'Australie s'efforce de fournir des locaux d'un niveau mutuellement acceptable à l'Escadrille n° 2. Ces locaux comprennent des hangars pour les appareils, des bureaux et des entrepôts, des installations pour les pistes d'envol, l'électricité, le gaz, l'énergie solaire, l'eau et le téléphone et des installations d'aérodrome adéquates pour les appareils Skyhawk.

3. Pour appuyer le FADTS, le Gouvernement de l'Australie fournit à l'Escadrille n° 2, après accord intervenu entre la RAN et la RNZAF, les véhicules suivants :

a) Un véhicule utilitaire à moteur et un véhicule de réapprovisionnement en oxygène liquide, essentiellement réservés à l'usage de l'Escadrille n° 2; et

b) Tous autres véhicules spécialisés nécessaires.

4. Le Gouvernement de l'Australie assure l'entretien des véhicules fournis à l'Escadrille n° 2.

Article 6

AFFECTATIONS ET RAPPELS

1. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande fait tout son possible pour affecter des membres de la RFNZAF à l'Escadrille n° 2 pour des périodes de deux ans et six mois environ et pour maintenir les changements d'affectation à un taux minimum. La RNZAF informe la base HMAS ALBATROSS de tous les changements d'affectation des membres de l'Escadrille n° 2 dans les meilleurs délais.

2. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande veille à ce que l'affectation en Australie et le retrait de ce pays des membres de l'Escadrille n° 2, de leurs personnes à charge et de leurs effets personnels dans les limites du volume autorisé, conformément aux taux NZDE promulgués dans les DFO 36 soient effectués par les appareils de la RNZAF, l'ADF ou par un avion commercial, en fonction des coûts.

Article 7

RATIONS ET LOGEMENTS

1. Le Gouvernement de l'Australie fournit des logements suffisants pour le personnel célibataire et le personnel marié à la base HMAS ALBATROSS ou à proximité, pour couvrir les besoins des membres de l'Escadrille n° 2 et des personnes à charge les accompagnant et fournit des rations pour les membres célibataires de l'Escadrille n° 2, qui sont hébergés dans les logements de service.

2. Les logements de service fournis sont équipés par le Gouvernement de l'Australie de meubles et d'accessoires selon les termes d'arrangements séparément mis au point par l'ADF et la RNZAF.

3. Le Gouvernement de l'Australie fournit des rations et un logement adéquats aux membres de l'Escadrille n° 2 détachés de la base HMAS ALBATROSS lorsqu'il s'agit de vols d'appui à l'ADF.

Article 8

SOINS MÉDICAUX ET DENTAIRES

1. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande fait en sorte que les membres de l'Escadrille n° 2 et les personnes à charge qui les accompagnent soient en bonne santé et aient une dentition en bon état lors de leur arrivée en Australie. Un dossier médical et dentaire complet accompagnera les membres de l'Escadrille n° 2 et

pourra être consulté lors de la recherche de traitements à la base HMAS ALBATROSS ou à titre privé.

2. Le Gouvernement de l'Australie fournit aux membres de l'Escadrille n° 2 des soins médicaux et dentaires de même niveau et de même importance que ceux fournis aux membres de l'ADF.

3. Les membres de l'Escadrille n° 2 et les personnes qui sont à leur charge peuvent prétendre aux prestations Medicare australiennes. Le Gouvernement de ce pays n'assume pas le coût des services médicaux qui dépassent les prestations Medicare ou les services dentaires, les services sanitaires complémentaires et auxiliaires australiens.

Article 9

EDUCATION

Le personnel de l'Escadrille n° 2 et les personnes à charge qui les accompagnent jouissent des mêmes facilités d'enseignement que les citoyens australiens, pendant leur séjour en Australie et conformément au présent Accord. Le Gouvernement de l'Australie n'assume pas les coûts de l'éducation du personnel de l'Escadrille n° 2 ou de leurs personnes à charge.

TROISIÈME PARTIE

ESCADRILLE N° 75

Article 10

OPÉRATIONS

1. L'Escadrille n° 75 est normalement installée à la base OHAKEA de la RNZAF en Nouvelle-Zélande. Elle assure des vols FADTS, administratifs, protocolaires et des expositions publiques, des démonstrations aériennes et toutes autres activités de formation avec l'ADF.

2. Pendant les exercices combinés avec l'ADF, l'Escadrille n° 75 doit assurer jusqu'à 200 heures de vol en mission, jusqu'à 70 heures de vol de transit et tout vol de déploiement pour les FADTS pendant chaque exercice budgétaire. Ce chiffre peut varier afin d'augmenter l'efficacité des heures de vol des Escadrilles n° 2 et n° 75. Les procédures d'application, y compris les délégations de pouvoir et les attributions en matière de liaison, sont expliquées dans les Instructions de mise en œuvre qui seront déterminées d'un commun accord entre les Commandements MHQ et RNZAF.

3. Le commandement opérationnel de l'Escadrille n° 75 continue de relever de la RNZAF. Le Commandant maritime d'Australie assure le contrôle opérationnel de l'Escadrille n° 75 pour les FADTS et les vols de transit en ce qui concerne le soutien à la RAN. La RNZAF assure le contrôle opérationnel pour tous les autres vols. Le contrôle opérationnel peut être délégué à des éléments de l'ADF selon les besoins.

4. L'utilisation d'armes australiennes pour les vols de conversion est calculée sur la base du recouvrement des coûts et conformément à l'Instruction n° 6/94 du Service australien des finances.

5. L'utilisation des objectifs aéroportés pour l'Escadrille n° 75 s'effectue sur la base du recouvrement des coûts et fait l'objet d'un accord distinct entre l'ADF et la RNZAF.

QUATRIÈME PARTIE

ARTICLES COMMUNS

Article 11

JURIDICTION, COMMANDEMENT ET DISCIPLINE

1. Les dispositions du présent article sont fonction de tout accord sur la situation des forces susceptibles d'être conclu entre les Parties.

2. Les membres des Escadrilles n° 2 et n° 75 sont soumis à la législation australienne pendant leur séjour sur le territoire australien et pendant qu'ils accomplissent leur tâche aux termes du présent Accord, sauf que les membres des Escadrilles n° 2 et n° 75 ne sont pas soumis à la Loi de 1982 sur la Discipline dans les forces armées (Australie).

3. Les membres des Escadrilles n° 2 et n° 75 restent à tout moment sous le commandement de la RNZAF et sont soumis à la Loi de 1971 sur la Discipline dans les forces armées (Nouvelle-Zélande).

4. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande veille à ce que les membres des Escadrilles n° 2 et n° 75 respectent les lois, les règlements, les ordres, les instructions et les coutumes de l'ADF, dans la mesure où ceux-ci sont appropriés et applicables, compte tenu des circonstances.

5. Si les autorités australiennes estiment qu'un acte ou une omission de la part d'un membre du détachement de la Nouvelle-Zélande, auquel le présent Accord s'applique, constitue une infraction à la discipline aux termes de la Loi néo-zélandaise, ladite autorité rend compte de l'action ou de l'omission à l'Officier néo-zélandais responsable qui veille à ce que le problème soit traité conformément aux dispositions de la Loi de 1971 sur la Discipline dans les forces armées (Nouvelle-Zélande). Les autorités australiennes peuvent dans certains cas demander qu'un membre auquel le présent Accord s'applique soit retiré du service en Australie.

Article 12

SÉCURITÉ

Les informations et le matériel secrets fournis ou produits en application du présent Accord sont protégés conformément à l'Accord entre le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour la protection réciproque des renseignements secrets intéressant la défense, signé à Waiouru le 10 février 1989¹.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1536, n° I-26651.

Article 13

RECouvreMENT DES COÛTS

1. Le coût des arrangements couverts par le présent Accord figure aux Annexes A et B et, lorsqu'aucune autre disposition n'est prévue, sont conformes aux dispositions convenues entre les Parties sur les politiques de coûts pour les relations renforcées de défense (CDR).

2. Sous réserve des dispositions du paragraphe 3 du présent article, chaque Partie au présent Accord assume la totalité ou une partie des coûts qu'elle a engagés pour remplir ses obligations aux termes de l'Accord (y compris les coûts liés exclusivement aux tâches nationales de ladite Partie) qui ne sont pas spécifiquement inclus dans les accords de recouvrement des coûts figurant aux Annexes A et B.

3. Avant le début d'un exercice budgétaire et sous réserve des dispositions du paragraphe 1 du présent article, les Parties peuvent examiner et déterminer d'un commun accord les éléments des arrangements de recouvrement des coûts devant être appliqués à l'année en cause de la façon suivante :

a) Le nombre prévu d'heures de vol devant être assurées par la RNZAF pour les activités relevant du présent Accord;

b) Les amendements aux prévisions de coût dus à des coûts nouveaux, supplémentaires ou pléthoriques;

c) Des amendements dus à des modifications intervenues dans l'évaluation des actifs ou les taux unitaires de coûts; et

d) Des amendements dus à l'achèvement d'une étude de la RNZAF sur l'utilisation des Skyhawk sous réserve de l'approbation par la RAN de la méthodologie et des résultats. Les amendements apportés au titre du présent alinéa ont un effet rétroactif à dater du 1^{er} juillet 1996 et peuvent ainsi englober une réévaluation de tout coût pertinent antérieur à la réception des données relatives à ce type de données.

4. Après accord entre les Parties, tous les changements relatifs au recouvrement des coûts, conformément au paragraphe 3 du présent article, restent fixés pour la durée de l'année en cours, exception faite des recouvrements qui, après décision mutuelle, sont effectués sur la base du coût réel, tel que les prix du carburant.

Article 14

FACTURATION

1. Chaque Partie transmet à l'autre une note trimestrielle pour le paiement des coûts engagés conformément au présent Accord. Les comptes portent sur les trimestres qui se terminent le dernier jour de septembre, de décembre, de mars et de juin, et sont transmis dans chaque cas au plus tard le dernier jour du mois suivant.

2. Les comptes sont détaillés et accompagnés, le cas échéant, de la documentation adéquate. Les coûts réels (lorsque c'est nécessaire aux termes du présent Accord) sont utilisés lorsqu'ils sont disponibles. Les chiffres réels manquants, les coûts indicatifs tels qu'ils ont été approuvés par les Parties aux fins de planification avant le commencement de chaque année de l'Accord, sont utilisés.

3. La facturation des coûts fondée sur les coûts indicatifs est considérée comme provisoire jusqu'au moment où les chiffres réels sont disponibles. Les sommes provisoires précédemment facturées sont prises en compte pour déterminer les montants payables, une fois que les coûts réels sont connus.

4. Les factures trimestrielles pour les coûts fondés sur le nombre des heures de vol sont basées sur les heures réelles de vol effectuées pendant le trimestre. Lorsque l'Accord prévoit que la même tâche doit être partagée entre les Parties, telles par exemple les heures FADTS de l'Escadrille n° 2, les arrangements de partage pour l'année entière exposés à l'Annexe A s'appliquent au total trimestriel des heures de vol.

5. Les factures définitives pour chaque exercice budgétaire (c'est-à-dire celles concernant le trimestre de juin) sont harmonisées de façon à ce que les factures totales pour l'année correspondent aux dispositions exposées dans les Annexes A et B.

Article 15

PAIEMENTS

1. Les paiements sont effectués dans la même devise que celle dans laquelle les comptes sont établis. La Partie qui paie accepte ainsi les risques représentés par les variations de taux de change, c'est-à-dire que les comptes correspondant à des paiements qui doivent être effectués par le Gouvernement de l'Australie sont transmis au Gouvernement de ce pays exprimés en dollars néo-zélandais et les comptes correspondant aux paiements devant être effectués par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande sont transmis au Gouvernement de ce dernier pays exprimés en dollars australiens.

2. Les Parties peuvent décider d'un commun accord de modifier la clause précédente pour permettre de compenser les arrangements dans lesquels il y a un bénéfice financier ou administratif possible en procédant de cette manière et peuvent déterminer conjointement une base permettant de fixer un taux de change, le cas échéant, pour faciliter ces arrangements.

3. Les paiements correspondant aux comptes sont effectués dans les 30 jours qui suivent la réception des factures exactes et dûment autorisées. Aucune demande de paiement n'est retardée pendant la vérification comptable. Par contre, une vérification postérieure des comptes est entreprise et les ajustements éventuels sont faits dans les comptes trimestriels suivants.

4. Tout solde provenant des arrangements de compensation est facturé dans la devise d'origine des coûts nets.

Article 16

VÉRIFICATION ET CONTRÔLE

1. Toutes les demandes de remboursement des coûts encourus et des dépenses faites par l'une ou l'autre des Parties sont accompagnées des documents et archives qui doivent être présentés sur demande aux fins de vérification par des représentants de la Partie qui rembourse. En outre, les documents et archives qui forment la base des demandes de remboursement sont suffisamment explicites pour permettre un contrôle et doivent être conservés pendant six ans après leur établisse-

ment. L'accès à ces documents et archives est facilité aux vérificateurs internes et externes des Parties respectives.

2. Des copies de documents des appels d'offres « la meilleure qualité pour le prix le plus satisfaisant », les factures et les relevés de paiements doivent être présentés aux représentants de l'une ou l'autre Partie pour examen et approbation.

Article 17

DEMANDES DE RÉPARATION

Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord entre les deux Parties qui prévoit le règlement des demandes de remboursement :

a) Chaque Partie renonce à toute demande de réparation contre l'autre Partie pour préjudice corporel (y compris les préjudices corporels ayant entraîné la mort) subi par son personnel, ses employés ou agents ou pour des dommages ou pertes de biens en sa possession et utilisés par ses forces de défense, si ce préjudice corporel, décès, dommage ou perte a été causé par des actes ou omissions de l'autre Partie, de son personnel, de ses employés ou agents, dans l'exercice de fonctions officielles en rapport avec le présent Accord;

b) Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande indemnise le Gouvernement de l'Australie, son personnel, ses employés ou agents, pour toutes actions, poursuites ou demandes de réparation susceptibles d'être intentées ou présentées par des tiers, à la suite de tous actes de négligence ou omissions de membres du détachement des Escadrilles n° 2 ou n° 75 dans l'exercice de fonctions officielles;

c) Le Gouvernement de l'Australie indemnise le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, son personnel, ses employés ou agents, pour toutes actions, poursuites ou demandes de réparation susceptibles d'être intentées ou présentées par des tiers, à la suite de tous actes de négligence ou omission de membres du détachement de l'ADF dans l'exercice de fonctions officielles;

d) Les Parties se consultent au sujet du traitement à réserver à toute demande de réparation de tiers survenant du fait du présent Accord.

Article 18

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'application du présent Accord est résolu par consultation ou négociation entre les Parties.

Article 19

RÉVISION

Les représentants du Commandement maritime, du Commandement naval de soutien et du Commandement aérien de la RNZAF se réunissent à tour de rôle dans chaque pays pour examiner l'application du présent Accord chaque année ou à d'autres dates, à la demande de l'une ou l'autre Partie.

Article 20

AMENDEMENT

Le présent Accord peut être amendé à tout moment par accord des Parties exprimé par écrit.

Article 21

DÉNONCIATION

1. Les Parties peuvent convenir de mettre fin au présent Accord à tout moment.

2. Le présent Accord peut être dénoncé par l'une ou l'autre Partie qui donne par écrit notification de son intention d'y mettre fin, auquel cas ledit Accord cesse d'être valide :

a) Six mois après l'envoi d'une telle notification; ou

b) Sans notification si la Partie qui souhaite y mettre fin détermine que ses intérêts nationaux vitaux ne lui permettent pas de donner ce préavis de six mois.

3. Les dispositions du présent Accord concernant les coûts, la sécurité, les demandes de réparation et le règlement des différends restent en vigueur nonobstant la dénonciation ou l'expiration du présent Accord.

4. En cas de dénonciation du présent Accord, les Parties se consultent pour parvenir à une répartition équitable des coûts encourus.

Article 22

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Accord entre en vigueur après un échange de notes confirmant que chaque Partie a effectué les formalités intérieures nécessaires pour donner effet audit Accord et reste en vigueur pendant une période de cinq ans commençant le 1^{er} juillet 1996, à moins qu'il ne soit prorogé par accord écrit conclu entre les Parties.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, à ce dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire à Camberra le 9 octobre 1996.

Pour le Gouvernement
de l'Australie :

BRONWYN BISHOP

Pour le Gouvernement
de la Nouvelle-Zélande :

PAUL EAST

ANNEXE A

ARRANGEMENTS CONCERNANT LE RECOUVREMENT DES COÛTS
LIÉS AUX OPÉRATIONS DE L'ESCADRILLE N° 2*Définitions*

1. Dans la présente Annexe :

a) L'expression « Coût opérationnel annuel afférent à l'entretien de l'Escadrille n° 2 » s'entend de l'estimation annuelle des coûts en dollars néo-zélandais consacrés au fonctionnement et à l'entretien de l'Escadrille n° 2 en Australie, après décision mutuelle de la RNZAF et de la RAN en prenant en considération les éléments suivants :

- 1) Salaires et indemnités;
- 2) Entretien des Skyhawk;
- 3) Dépréciation des Skyhawk;
- 4) Dépréciation accélérée;
- 5) Coût du capital des Skyhawk; et
- 6) Coûts afférents au détachement.

b) « Coût d'une heure de vol ADF de l'Escadrille n° 2 » s'entend du taux horaire en dollars néo-zélandais, obtenu en divisant le total de :

- 1) Le coût annuel opérationnel de l'entretien de l'Escadrille n° 2 moins la dépréciation accélérée multipliée par la proportion des heures de vol de l'Escadrille n° 2 en Australie; et
- 2) La dépréciation accélérée par la part ADF des vols FADTS de l'Escadrille n° 2;

c) « La part ADF des vols FADTS de l'Escadrille n° 2 » représente le total des heures de vol FADTS demandées par l'ADF, moins les heures d'entraînement FADTS dont tire profit l'Escadrille n° 2;

d) « Le total des heures de vol FADTS demandées par l'ADF », cette expression couvre le nombre annuel d'heures de vol de l'Escadrille n° 2, y compris les heures d'entraînement dont tire profit l'Escadrille n° 2, lorsqu'elle effectue des vols FADTS demandés par l'Australie pour FADTS, et comprend les heures de vol en mission, plus les heures de vol en transit, calculées au taux de 35 % des heures de vol en mission. A moins que la RNZAF et la RAN n'en conviennent autrement, le total des heures de vol FADTS demandées par l'ADF est de 1 080 heures chaque année;

e) « Les heures d'entraînement dont profite l'Escadrille n° 2 lorsqu'elle effectue des vols FADTS » s'entend du nombre annuel d'heures de vol demandées par la Nouvelle-Zélande pour maintenir l'efficacité opérationnelle de l'Escadrille n° 2 et il se compose des heures de vol de mission, plus les heures de vol en transit, calculées au taux de 35 % des heures de vol de mission. Sauf si la RNZAF et la RAN en conviennent autrement, les heures d'entraînement dont profite l'Escadrille n° 2 lorsqu'elle vole en pour FADTS est de 540 heures par an;

f) L'expression « Taux marginal horaire par heure de vol des Skyhawk de l'Escadrille n° 2 » s'entend du taux horaire en dollars néo-zélandais calculé :

1) En multipliant le coût opérationnel annuel de l'entretien des Skyhawk mentionné dans la définition du « coût opérationnel annuel pour l'entretien de l'Escadrille n° 2 » par le pourcentage australien des heures de vol de l'Escadrille n° 2; et

2) En divisant le résultat par la part des vols FADTS effectués par l'Escadrille n° 2;

g) L'expression « Prévisions en ce qui concerne les heures de vol en mission en Nouvelle-Zélande » s'entend du nombre annuel d'heures de vol de la mission néo-zélandaise qui, sauf si la RNZAF et la RAN en décident autrement d'un commun accord, est de 628 heures;

h) L'expression « Total des coûts opérationnels annuels de HMAS ALBATROSS, afférents à l'Escadrille n° 2 » désigne le coût en dollars australiens obtenu en appliquant les pourcentages mutuellement déterminés par la RNZAF et la RAN aux coûts annuels suivants de la HMAS ALBATROSS :

- 1) Salaires bruts et indemnités;
- 2) Entretien;
- 3) Soutien directement attribuable à la base;
- 4) Dépréciation; et
- 5) Frais de capital;

i) Le « Coût unitaire de vol RNZAF de HMAS ALBATROSS » s'entend du taux horaire en dollars australiens obtenu en divisant :

1) Le total des coûts opérationnels annuels de HMAS ALBATROSS à la charge de l'Escadrille n° 2, multiplié par le pourcentage d'heures de vol de l'Escadrille n° 2 en Nouvelle-Zélande;

2) Par la somme en heures des vols d'entraînement dont profite l'Escadrille n° 2 des vols FADTS et des heures de vol prévues en Nouvelle-Zélande;

j) Le « Taux marginal horaire des coûts opérationnels de HMAS ALBATROSS » s'applique au taux horaire en dollars australiens obtenu en divisant :

1) Les frais d'entretien mentionnés dans la définition des coûts opérationnels annuels de HMAS ALBATROSS revenant à l'Escadrille n° 2, multipliés par le pourcentage des heures de vol de l'Escadrille n° 2 en Nouvelle-Zélande;

2) par la somme en heures des heures d'entraînement dont profite l'Escadrille n° 2 dans ces vols FADTS et les heures de vol prévues en Nouvelle-Zélande;

Répartition des pourcentages pour le recouvrement des coûts

2. Le pourcentage fixé pour les accords de recouvrement annuel des coûts par chaque Partie en ce qui concerne l'Escadrille n° 2 s'établit comme suit :

a) Pour la Nouvelle-Zélande, le pourcentage mentionné comme étant le « Pourcentage des heures de vol de l'Escadrille n° 2 en Nouvelle-Zélande » obtenu en divisant :

1) La somme des heures d'entraînement dont profite l'Escadrille n° 2 quand elle effectue des vols FADTS et les prévisions d'heures de vol nationales en Nouvelle-Zélande;

2) Par la somme du total des heures de vol FADTS nécessaires à l'ADF et au programme des heures de vol national en Nouvelle-Zélande;

b) Pour l'Australie, le pourcentage mentionné comme étant le « Pourcentage des heures de vol de l'Escadrille n° 2 en Australie » obtenu en divisant :

1) La part ADF des vols FADTS de l'Escadrille n° 2;

2) Par la somme du total des heures de vol FADTS demandées par l'ADF et par les heures de vol prévues en Nouvelle-Zélande.

Part australienne dans le soutien à l'entraînement de la Force aérienne de défense

3. Le Gouvernement de l'Australie paie au Gouvernement de la Nouvelle-Zélande la part ADF des coûts de FADTS par l'Escadrille n° 2, qui est composée de la façon suivante :

a) La moitié du total des heures de vol FADTS demandées par l'ADF (ou un nombre moins important d'heures si l'Escadrille n° 2 n'est pas en mesure de fournir ce nombre d'heures et que cette incapacité ne résulte pas de l'impossibilité pour le Gouvernement de l'Australie de fournir les moyens ou les occasions nécessaires), multipliée par le coût des heures de vol ADF de l'Escadrille n° 2; et

b) Les heures de soutien à l'entraînement de la Force aérienne de défense par l'Escadrille n° 2 en plus du total des heures de vol FADTS demandées par l'ADF, multipliées par le taux marginal horaire d'une heure de vol des Skyhawk de l'Escadrille n° 2.

Part australienne des coûts de détachement

4. Le Gouvernement de l'Australie paie au Gouvernement de la Nouvelle-Zélande les coûts suivants entraînés par le détachement de l'Escadrille n° 2 vers l'Australie ou à l'intérieur de ce pays :

a) Le pourcentage australien des heures de vol de l'Escadrille n° 2 des coûts réels de détachement ou de redéploiement, sauf les déplacements dus à des cas d'urgence ou pour des réunions entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie pour le personnel et les personnes à charge de l'Escadrille n° 2 y compris les tarifs trans-tasmaniens lorsque les transports officiels ne peuvent pas être organisés en ce qui concerne l'emballage et le transport des effets personnels, l'entreposage du mobilier en Nouvelle-Zélande et l'indemnité relative au transit ou au logement temporaire et aux repas à des taux NZDF pouvant atteindre au maximum sept jours par famille et par déménagement. Le Gouvernement de l'Australie ne prend en charge aucune partie du coût des voyages de retour en plus des 106 membres de l'Escadrille n° 2 et de leurs personnes à charge pendant la durée quinquennale du présent Accord;

b) Le pourcentage des heures de vol de l'Escadrille n° 2 en Australie et des indemnités occasionnelles à des taux ADF au personnel de l'Escadrille n° 2, détaché de la base HMAS ALBATROSS, pour des vols de soutien à l'ADF; et

c) Le pourcentage des heures de vol de l'Escadrille n° 2 en Australie des coûts de déploiement des avions à la charge du Programme de vols de soutien à la défense aérienne ADF. Ces coûts sont basés sur le nombre réel d'heures de vol effectuées et sont calculés sur la base du coût en heures des vols de déploiement, décidé d'un commun accord par la RNZAF et la RAN.

Part néo-zélandaise des coûts opérationnels de HMAS ALBATROSS

5. Le Gouvernement la Nouvelle-Zélande paie au Gouvernement de l'Australie la part suivante des coûts opérationnels de HMAS ALBATROSS :

a) Le coût des heures de vol RNZAF à partir de HMAS ALBATROSS, multiplié par les heures d'entraînement dont bénéficie l'Escadrille n° 2 dans ses vols FADTS ou un nombre moindre d'heures si la RNZAF n'est pas en mesure d'effectuer les heures d'entraînement dont profite l'Escadrille n° 2 au cours de ses vols FADTS à la suite de l'impossibilité pour le Gouvernement de l'Australie de fournir les moyens ou les occasions nécessaires pour que la RNZAF puisse effectuer ces vols;

b) Le coût des heures de vol RNZAF à partir de HMAS ALBATROSS multiplié par les heures de vol nationales prévues en Nouvelle-Zélande ou un nombre moindre d'heures si la RNZAF est dans l'incapacité d'effectuer les heures prévues de vol national à la suite de l'impossibilité pour le Gouvernement de l'Australie de fournir les moyens ou les occasions nécessaires à la RNZAF pour ce faire; et

c) Au cas où l'Escadrille n° 2 effectue plus d'heures de vol par exercice budgétaire sur le programme de vols national de Nouvelle-Zélande que prévu, le nombre de ces heures supplémentaires multiplié par le taux marginal horaire des coûts opérationnels de HMAS ALBATROSS.

Part néo-zélandaise des biens et services fournis par l'Australie

6. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande paie au Gouvernement de l'Australie les coûts suivants pour les biens et services fournis à l'Escadrille n° 2 :

a) Carburant, lubrifiant et gaz :

1) S'ils sont fournis pour survoler l'Australie dans le cadre du nombre total d'heures de vol FADTS demandées par l'ADF ou du Programme d'heures de vol national de la Nouvelle-Zélande, le pourcentage pour l'Escadrille n° 2 néo-zélandaise des coûts actuels jusqu'à

la quantité de carburant nécessaire pour le total des heures de vol FADTS demandées par l'ADF et le Programme de vols national néo-zélandais;

2) S'ils sont fournis pour survoler l'Australie sur le Programme de vols national néo-zélandais, en plus du nombre d'heures visé à l'alinéa 1) g de la présente Annexe, le coût réel, exception faite d'un pourcentage de 10% de coûts d'embauche, si ces fournitures proviennent de sites ADF autres que la base HMAS ALBATROSS; et

3) S'ils sont fournis par l'Escadrille n° 2 et des autres appareils de soutien RNZAF pour assurer le déploiement trans-tasmanien, le coût réel moins un pourcentage de 10% de coûts d'embauche, si ces fournitures proviennent de sites ADF autres que la base HMAS ALBATROSS;

b) Le pourcentage des heures de vol de l'Escadrille n° 2 en Nouvelle-Zélande à des taux d'attribution de l'ADF du coût des rations et des logements fournis au personnel célibataire de l'Escadrille n° 2 dans la limite du nombre prévu des effectifs déployés, déterminé d'un commun accord par la RNZAF et la RAN;

c) Le coût total des rations et des logements fournis au personnel célibataire de l'Escadrille n° 2, en plus du nombre prévu des effectifs détachés de l'Escadrille, qui, à moins que d'un commun accord la RNZAF et la RAN n'en décident autrement, sera de 33 personnes dans chacun des deux détachements pendant les cinq années de validité du présent Accord;

d) Le pourcentage des heures de vol de l'Escadrille n° 2 de Nouvelle-Zélande aux taux du marché applicables au personnel ADF comme recommandé par le Bureau de soutien du personnel HMAS ALBATROSS (excepté les frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau, télécommunications et communications qui sont couverts directement par le personnel détaché de l'Escadrille n° 2) des logements pour le personnel marié fournis au personnel de l'Escadrille n° 2 dans les limites du nombre prévu d'effectifs détachés de ladite Escadrille.

e) Le coût des rations et des logements aux taux prévus par l'ADF fournis au personnel de l'Escadrille n° 2 détaché de la base HMAS ALBATROSS pour assurer des vols nationaux ou pour d'autres buts nationaux en Nouvelle-Zélande.

f) Le pourcentage des heures de vol de l'Escadrille n° 2 en Nouvelle-Zélande, du coût réel des soins médicaux et dentaires assurés aux effectifs de l'Escadrille n° 2 à la base HMAS ALBATROSS et dans d'autres installations ADF.

Variation dans les heures de vol

7. Nonobstant le paragraphe 4 de l'article 13, la RNZAF et la RAN examinent le montant payable au titre de la présente Annexe au cas où, à la suite de circonstances échappant au contrôle de l'une ou l'autre Partie, les heures de vol effectuées par l'Escadrille n° 2, effectivement accomplies ou susceptibles vraisemblablement de l'être, diffèrent sensiblement du nombre prévu dans la présente Annexe.

ANNEXE B

ARRANGEMENTS CONCERNANT LE RECOUVREMENT DES COÛTS LIÉS
AUX OPÉRATIONS DE L'ESCADRILLE N° 75*Définitions*

1. Dans la présente Annexe :

a) Par « Total des heures supplémentaires de vol FADTS demandées par l'ADF », on entend les heures de vol en mission, plus les heures de vol en transit calculées au taux de 35 % sur les heures de vol en mission. A moins que les Parties n'en décident autrement, le total des heures supplémentaires de vols FADTS demandées par l'ADF est de 270 heures par exercice budgétaire, réparties également entre les périodes 1 et 2 de concentration des RAN ou d'autres exercices déterminés d'un commun accord par le MHQ et la RNZAF;

b) Par « Heures d'entraînement dont bénéficie l'Escadrille n° 75 au cours de ses vols FADTS », on entend le nombre annuel d'heures de vol demandées par la Nouvelle-Zélande pour assurer l'efficacité opérationnelle de l'Escadrille n° 75 et se compose d'heures de vol en mission plus les heures de vol de transit calculées au taux de 35 % sur les heures de vol en mission. Sauf si la RNZAF et la RAN en décident autrement, le total des heures d'entraînement qui profitent à l'Escadrille n° 75 au cours de ses vols FADTS est de 147 heures;

c) Par « Coût horaire des vols ADF de l'Escadrille n° 75 », on entend le taux horaire en dollars néo-zélandais déterminé d'un commun accord par les Parties. Ce taux est basé sur le total des heures supplémentaires de vols FADTS demandées par l'ADF en prenant en compte les taux horaires pour :

- 1) Le personnel de l'Escadrille n° 75;
- 2) L'entretien des appareils Skyhawk de l'Escadrille n° 75;
- 3) La dépréciation des Skyhawk de l'Escadrille n° 75; et
- 4) Les coûts de capital des Skyhawk de l'Escadrille n° 75; et

d) Par « Taux marginal par heure de vol des Skyhawk de l'Escadrille n° 75 », on entend le taux horaire en dollars néo-zélandais pour l'entretien des Skyhawk de l'Escadrille n° 75 mentionné dans la définition du coût horaire des vols ADF de l'Escadrille n° 75.

Répartition des pourcentages fixés pour le recouvrement des coûts

2. Le pourcentage fixé pour les arrangements de recouvrement annuel des coûts par chaque Partie pour l'Escadrille n° 75 s'établit comme suit :

a) Pour la Nouvelle-Zélande, le pourcentage mentionné comme le « Pourcentage des heures de vol de l'Escadrille n° 75 en Nouvelle-Zélande » obtenu en divisant les heures d'entraînement dont profite l'Escadrille n° 75 au cours de ses vols FADTS par le total des heures supplémentaires des vols FADTS demandés par l'ADF; et

b) Pour l'Australie, le pourcentage mentionné comme le « Pourcentage australien des heures de vol de l'Escadrille n° 75 » obtenu en divisant :

1) La différence entre le total des heures supplémentaires de vol FADTS demandées par l'ADF et les heures d'entraînement dont profite l'Escadrille n° 75 au cours des vols FADTS;

2) Par le total des heures supplémentaires de vols FADTS demandées par l'ADF.

Part australienne du Programme de vols de soutien à la défense aérienne

3. Le Gouvernement de l'Australie paie au Gouvernement de la Nouvelle-Zélande la part ADF des heures de vol supplémentaires d'appui à la défense aérienne par l'Escadrille n° 75, composée par :

a) Le total des heures supplémentaires de vol FADTS demandées par l'ADF moins les heures d'entraînement dont profite l'Escadrille n° 75 au cours de ces vols FADTS (ou un nombre moindre d'heures si l'Escadrille n° 75 n'est pas en mesure d'assurer ce nombre et que cette capacité ne résulte pas d'une impossibilité pour le Gouvernement de l'Australie de fournir les installations ou les occasions nécessaires) multiplié par le coût horaire de vols ADF de l'Escadrille n° 75; et

b) Les heures de vol d'appui à la défense aérienne effectuées par l'Escadrille n° 75 en plus du total des heures supplémentaires de vol FADTS demandées par l'ADF multiplié par le taux marginal horaire par heure de vol des vols SKYHAWK de l'Escadrille n° 75.

Part australienne des coûts de détachement

4. Le Gouvernement de l'Australie paie au Gouvernement de la Nouvelle-Zélande le pourcentage australien des heures de vol de l'Escadrille n° 75, des coûts de détachement des appareils à la charge du Programme de vols d'appui à la défense aérienne de l'ADF. Ces coûts sont fondés sur le nombre réel d'heures de vol effectuées et sont calculés sur la base du coût en heures de vol, mutuellement déterminé par la RNZAF et la RAN.

Part néo-zélandaise des biens et services fournis par l'Australie

5. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande paie au Gouvernement de l'Australie les coûts suivants en dollars australiens des biens et services fournis à l'Escadrille n° 75 :

a) Carburant, lubrifiant et gaz :

1) S'ils proviennent du FADTS, le pourcentage des heures de vol de l'Escadrille n° 75 en Nouvelle-Zélande du coût réel jusqu'à un maximum des heures de vol nécessaires pour assurer le total des heures supplémentaires de vol FADTS demandées par l'ADF;

2) S'ils proviennent du NZNTF, le coût réel moins un abattement de 10 % si ces fournitures proviennent de sites ADF autres que la base HMAS ALBATROSS; et

3) S'ils sont fournis par l'Escadrille n° 75 et autres appareils de soutien RNZAF pour assurer les vols de déploiement, le coût réel moins un abattement de 10 % si ces fournitures proviennent de sites ADF autres que HMAS ALBATROSS;

b) Le pourcentage des heures de vol de l'Escadrille n° 75 en Nouvelle-Zélande aux taux fixés par l'ADF du coût des rations et des logements fournis aux personnels de l'Escadrille n° 75 pendant qu'ils sont affectés au FADTS en Australie;

c) Le coût réel des rations et logements aux taux de l'ADF, fournis au personnel de l'Escadrille n° 75 qui assume des vols de soutien pendant son détachement en Australie;

d) Le coût réel des soins médicaux et dentaires, associés aux vols NZNTF;

e) Le coût des services auxiliaires tels que autobus et Hercules.

Variations des heures de vol

6. Nonobstant le paragraphe 4 de l'article 13, la RNZAF et la RAN vérifient le montant payable au titre de la présente Annexe, au cas où, à la suite de circonstances échappant au contrôle des parties, les heures de vol de l'Escadrille n° 75 qui ont été effectuées ou sont susceptibles de l'être, diffèrent sensiblement du nombre prévu dans la présente Annexe.

ÉCHANGE DE NOTES

I

91/8/1

La Haute Commission de la Nouvelle-Zélande présente ses compliments au Département des Affaires étrangères et du Commerce et a l'honneur de se référer à l'Accord entre le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande et le Gouvernement de l'Australie, relatif à la participation accrue des avions Skyhawk à l'Australian Defence Force Air Defence Support Flying, signé à Canberra le 9 octobre 1996 (ci-après dénommé « l'Accord de participation accrue Nowra »).

L'attention des autorités néo-zélandaises a été récemment attirée sur le fait que le texte de l'Accord Nowra contient une erreur typographique qui doit faire l'objet d'une rectification, conformément à l'Article 79 de la Convention de Vienne sur le droit des traités. Ladite erreur se trouve dans le paragraphe 1, j, 2 de l'Annexe A (page A-3 de l'Accord Nowra). Dans le texte qui a été signé, le mot « et » a été placé, à tort, à la fin du paragraphe 1, j, 2 de l'Annexe A. La Haute Commission de la Nouvelle-Zélande présente donc le texte corrigé du paragraphe 1, j, et demande au Département des Affaires étrangères et du Commerce de lire *ab initio* le texte comme suit :

j. « Le taux marginal horaire des coûts de fonctionnement de HMAS ALBATROSS » s'entend du taux horaire en dollars australiens, obtenu en divisant :

1. Les frais d'entretien mentionnés dans la définition des coûts opérationnels annuels de HMAS ALBATROSS imputables à l'Escadrille n° 2, multipliés par le pourcentage des heures de vol de l'Escadrille n° 2 au titre de la Nouvelle-Zélande;

2. Par le total horaire des heures de vols d'entraînement dont bénéficie l'Escadrille n° 2 au titre des vols FADTS et des heures de vol prévues au titre de la défense néo-zélandaise.

La Haute Commission saisit cette occasion, etc.

Haute Commission de la Nouvelle-Zélande

Canberra

4 mars 1997

II

N° ALA 96/578

Le Département des Affaires étrangères et du Commerce présente ses compliments à la Haute Commission de la Nouvelle-Zélande et a l'honneur de se référer à la note de cette dernière n° 91/8/1 du 4 mars 1987 concernant l'Accord entre le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande relatif à la participation accrue des avions Skyhawk de la Royal New Zealand Air Force à l'Australian Defence Force Air Defence Support Flying, signé à Canberra le 9 octobre 1996 (ci-après dénommé « l'Accord de participation accrue Nowra »), qui se lit comme suit :

[Voir note I]

Le Département des Affaires étrangères et du Commerce donne son agrément à la proposition de la Haute Commission, exposée ci-dessus et considère que la note de la Haute Commission et la présente réponse constitueront une rectification *ab initio* du texte de l'Accord de participation accrue Nowra.

Le Département des Affaires étrangères et du Commerce saisit cette occasion, etc.

Canberra

12 mars 1997
